

**COMMUNE DE BENING-LES-SAINT-AVOLD**  
**Monsieur le Maire**  
**1 Place Saint Albert**  
**57800 BENING-LES-SAINT-AVOLD**

Feyzin, le 15 fevrier 2018

N. réf.: N° CP/JV/0085-18

Objet : **PSI CANALISATION DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES LIQUIDES DN 400 OBERHOFFEN - CARLING**

Canalisation en arrêt temporaire inertée sous azote

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ci-joint 1 exemplaire du Plan de Sécurité et d'Intervention version 2017 de la canalisation citée en objet.

Nous vous remercions de bien vouloir le diffuser auprès des personnes concernées dans votre organisation.

Pour toute clarification, vous pouvez contacter M. VATBOIS au 04 72 09 53 51

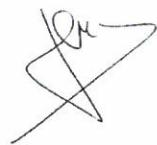
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'ingénieur Réseau

Jacques VATBOIS

Le Responsable du Département  
Pipes et Stockage de Viriat

Jean-Charles MARIOTTI



PJ : PSI version 2017



 <b>AIR LIQUIDE</b> <small>FRANCE INDUSTRIE</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1 Edition révisée n° : 0 - 20 Date de révision : 1 / 8 / 2011 Rév. précéd. : 10 / 6 / 2010
<b>Azote, Azote HG (réfrigéré)</b>		<b>089BL008GIS</b>



2.2 Gaz non inflammable et non toxique

## Attention



### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identification du produit

Nom commercial	: Azote, Azote HG (réfrigéré)
N° FDS	: 089BL008GIS
Description chimique	: Azote liquide réfrigéré No CAS :007727-37-9 No CE :231-783-9 No Index :--
N° d'enregistrement	: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement
Formule chimique	: N2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	: Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Gaz de test ou d'étalonnage Purge Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
--------------------------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	: Air Liquide France Industrie 110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE Tel. : +33 1 53 59 75 55
------------------------------	--

Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
--------------------------	---------------------

### SECTION 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques	: Gaz sous pression - Gaz liquides réfrigérés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H281
---------------------	---

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Non classé comme substance ou mélange dangereux. Non inclus dans l'Annexe VI. Aucun étiquetage CE requis.
---

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

**Air Liquide France Industrie**

110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE  
Tel. : +33 1 53 59 75 55

**En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59**

 <b>AIR LIQUIDE</b> FRANCE INDUSTRIE	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2 Edition révisée n° : 0 - 20 Date de révision : 1 / 8 / 2011 Rév. précéd. : 10 / 6 / 2010
<b>Azote, Azote HG (réfrigéré)</b>		<b>089BL008GIS</b>

## SECTION 2. Identification des dangers (suite)

### • Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS04
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P282 - Porter des gants isolants contre le froid, un équipement de protection des yeux, du visage.
  - Intervention : P336+P315 - Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
  - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

### Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

- : Aucun étiquetage CE requis.

### 2.3. Autres dangers

- : Asphyxiant à forte concentration.

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. 3.1 Substance / 3.2 Mélanges

SUBST Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Azote liquide réfrigéré	100 %	7727-37-9	231-783-9	---	* 1	Not classified (DSD/DPD) Press. Gas (H241)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

- \* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement
- \* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée
- \* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16. Voir au chapitre 16 le texte complet des mentions-H

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différences

- : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Aucun(e).

**Azote, Azote HG (réfrigéré)**
**089BL008GIS**
**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
**Risques spécifiques**

- : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

**Produits de combustion dangereux**

- : Aucun(e).

**5.3. Conseils aux pompiers**
**Méthodes spécifiques**

- : Cordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage contaminée par le feu

- Si possible, arrêter le débit gazeux.

- En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu.

**Équipements de protection spéciaux pour les pompiers**

- : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Essayer d'arrêter la fuite.

- Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

- Évacuer la zone.

- Utiliser un vêtement de protection.

- Assurer une ventilation d'air appropriée.

- Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Essayer d'arrêter la fuite.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Des renversements de liquide peuvent causer la fragilisation des matériaux de la structure

- Ventiler la zone.

**6.4. Référence à d'autres sections**

- : Voir aussi les sections 8 et 13

**SECTION 7. Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Sécurité lors de l'utilisation du produit** : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation

**Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz**

: Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur

Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau

**Air Liquide France Industrie**

110 Esplanade du Général De Gaulle Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE

Tel. : +33 1 53 59 75 55

**En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59**

 <b>AIR LIQUIDE</b> <small>FRANCE INDUSTRIE</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4 Edition révisée n° : 0 - 20 Date de révision : 1 / 8 / 2011 Rév. précéd. : 10 / 6 / 2010
	<b>Azote, Azote HG (réfrigéré)</b>	<b>089BL008GIS</b>

## SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter toutes les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients  
Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes. Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.  
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: niveau dérivé sans effet : Non disponible  
PNEC:concentration prévisible sans effet : Non disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- |   |  |
|---|--|
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés        | : Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.<br>Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.<br>Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.<br>Penser à analyser les risques (plan de prévention, permis de travail, ..) ex. pour la maintenance  |
| 8.2.2. Équipements de protection individuelle | : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:<br>Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.<br>Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.<br>Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert. |
| 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante        | : Aucune n'est nécessaire.   |

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Aspect                            |   |
| - État physique à 20°C / 101.3kPa | : Gaz.  |
| - Couleur                         | : Liquide incolore.   |
| Odeur                             | : Non détectable à l'odeur.   |
| Seuil olfactif                    | : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition |

**Air Liquide France Industrie**

110 Esplanade du Général De Gaulle Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE  
Tel. : +33 1 53 59 75 55

**En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59**



**Azote, Azote HG (réfrigéré)**

**089BL008GIS**

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Point de fusion [°C]	: -210
Point d'ébullition [°C]	: -196
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 0,97
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,8
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 20
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau	: Non applicable aux gaz non organiques dans l'eau
Température d'auto inflammation [°C]	: Non applicable.

**9.2. Autres informations**

Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.
Masse molaire [g/mol]	: 28
Température critique [°C]	: -147

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

: Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

: Aucun(e).

**10.4. Conditions à éviter**

: Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7)

**10.5. Matières incompatibles**

: Aucun(e).

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Aucun(e).

**SECTION 11. Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet connu avec ce produit
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit
Toxicité pour la reproduction	: Pas d'effet connu avec ce produit
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Pas d'effet connu avec ce produit

**Azote, Azote HG (réfrigéré)**
**089BL008GIS**
**SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit  
 Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

**SECTION 12. Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

: Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

**12.2. Persistance - dégradabilité**

: Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

: Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

: Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Effet sur la couche d'ozone : Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.  
 Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).  
 Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

: Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.  
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
 Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA (Doc. 30/10 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>)  
 Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

Numéro ONU : 1977  
 Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammable et non toxique.

**Transport terrestre (ADR/RID)**

I.D. n° : 22  
 Désignation officielle de transport : AZOTE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ  
 ONU  
 Classe(s) de danger pour le transport : 2  
 Code de classification : 3 A

**Azote, Azote HG (réfrigéré)**
**089BL008GIS**
**SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

<b>Instruction(s) d'emballage</b>	: P203
<b>Restriction de passage en tunnels</b>	: C/E : Transport en citerne: Passage interdit dans les tunnels des catégories C, D et E; Autre transport : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	: Aucun(e).
<b>Transport par mer (IMDG)</b>	
<b>Désignation officielle de transport</b>	: NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID
<b>Classe</b>	: 2.2
<b>Plan de secours (EmS) - Incendie</b>	: F-C
<b>Plan de secours (EmS) - Epannage</b>	: S-V
<b>Instruction d'emballage</b>	: P203
<b>transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)</b>	
<b>Désignation officielle de pour le transport (IATA)</b>	: NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID
<b>Classe</b>	: 2.2
<b>Passager et avion cargo</b>	: Autorisé
<b>Instruction d'emballage - passager et avion cargo</b>	: 202
Passenger and Cargo Aircraft	
Passenger and Cargo Aircraft	
Passenger and Cargo Aircraft	
Passe	
Par avion cargo uniquement	: Autorisé
<b>Instruction d'emballage - avion cargo uniquement</b>	: 202

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

<b>Précautions spéciales pour l'utilisation</b>	: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients : - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.
---	---

**SECTION 15. Informations réglementaires**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Législation UE**

<b>Restrictions d'utilisation</b>	: Aucun(e).
<b>Réglementation Seveso 96/82/EC</b>	: Non couvert : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

 <b>AIR LIQUIDE</b> <small>FRANCE INDUSTRIE</small>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8 Edition révisée n° : 0 - 20 Date de révision : 1 / 8 / 2011 Rév. précéd. : 10 / 6 / 2010
<b>Azote, Azote HG (réfrigéré)</b>		<b>089BL008GIS</b>

## SECTION 16. Autres informations

Indication de changements	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010
Conseils relatifs à la formation	Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.
Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3	H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
Note	La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable
DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ	Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites.

Ce document a été préparé conformément aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Air Liquide France Industrie

110 Esplanade du Général De Gaulle Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE

Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

# PLAN DE SECURITE ET D'INTERVENTION

<b>TOTAL PETROCHEMICALS</b>	DOCUMENT	DATE	REVISION	PAGE
	PSI	AOUT 2017	4	1/1

ENTREPRISE	LOCALITE	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
<b>1. ENTREPRISES DE SOUDAGE ET DE TUYAUTERIES</b>				
CANALISATIONS DU SUD-EST	Saint Priest (69)	04.72.31.04.44	04.72.31.05.23	
SOGEA	MARTIGUE (13)	04.42.13.02.00	04.42.13.02.10	
SPIE	VANDOEUVRE (54)	03.83.95.48.48	03.83.98.46.59	
SUBURBAINE	PORT de BOUC (13)	04.42.40.50.30	04.42.06.31.78	
BOCCARD	HERRLISHEIM (67)	03.88.96.87.62	03.88.96.84.76	
<b>2. ENTREPRISES DE GENIE-CIVIL</b>				
TROMMENSHALER	ETUEFFONT (90)	03.84.54.61.44	03.84.54.61.85	
IENTILEZZA	BAVILLERS (90)	03.84.21.14.20	03.84.54.06.54	
SCHNEIDER	CERNAY (68)	03.89.75.44.70	03.89.75.63.64	06.12.80.63.34 (24/24)
RAUSCHER	SCHEIBENHARD (67)	03.88.94.81.71	03.88.54.69.74	
TRABET	HAGUENAU (67)	03.88.63.34.00	03.88.93.00.02	
SGREG-EST	MOMENHEIM (67)	03.88.59.19.19	03.88.51.69.00	
Spie Batignolles	STRASBOURG (67)	03.88.27.64.00	03.88.27.64.44	
JEAN LEFEBVRE	SCHWEIGHOUSE (67)	03.88.72.72.00	03.88.72.68.78	
EUROVIA	HAGUENAU (67)	03.88.05.41.81	03.88.73.96.22	
<b>3. ENTREPRISES DE POMPAGE</b>				
SANEST	WITTELSHEIM (68)	03.89.57.80.60	03.89.57.80.69	1 VEHICULES D'INTERVENTION D'ASTREINTE 1
VIDOR	UNGERSHEIM (68)	03.89.26.64.00	03.89.26.64.07	3 VEHICULES D'INTERVENTION D'ASTREINTE ?
ATIC	HERRLISHEIM (67)	03.88.96.81.84	03.88.96.84.14	10 VEHICULES D'INTERVENTION D'ASTREINTE 1
SANEST	HERRLISHEIM (67)	03.88.96.72.73	03.88.96.88.90	10 VEHICULES D'INTERVENTION D'ASTREINTE 1

# PLAN DE SECURITE ET D'INTERVENTION

<b>TOTAL PETROCHEMICALS</b>	<i>DOCUMENT</i> PSI	<i>DATE</i> AOUT 2017	<i>REVISION</i> 4	<i>PAGE</i> 1/1
-----------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	--------------------

ORTEC-DORANDT	DRUSENHEIM (67)	03.88.53.47.46	03.88.53.39.09	3 VEHICULES D'INTERVENTION D'ASTREINTE 1
---------------	--------------------	----------------	----------------	--

## 4. ENTREPRISES DE DEPOLLUTION

POLLUTION SERVICE	LYON (69)	04.37.49.77.77	04.37.49.77.78	
TEES FRANCE	MANON (57)	03.82.53.45.12	03.82.53.51.24	
Sita-Remediation	MEYZIEU (69)	04.72.45.02.22	04.78.04.24.30	

# TOTAL PETROCHEMICALS

Direction des Pipe-Lines

## CANALISATION DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES LIQUIDES DN400 OBERHOFFEN - CARLING

### TRACE DE LA CANALISATION SUR FOND DE CARTE IGN (SCAN 25)

PLANCHES 1 à 18  
Echelle 1/25 000

**TOTAL RAFFINAGE FRANCE**  
RAFFINERIE DE FEYZIN - Direction des Pipe-Lines  
BP 6  
69551 FEYZIN Cedex (France)



**Techniques TOPO**  
Société de Géométrie Experts  
Inscription à l'ordre n° 1992-D-100003  
Bureau secondaire : Succursale BLACHE TOPOGRAPHIE  
230 rue de la Fé de l'Eau - 69390 VERNaison  
Tél : 04 72 30 16 42 - Télecopie : 04 72 30 18 88  
rhône-alpes@techniques-topo.com

Référence 2242-22

# **TOTAL PETROCHEMICALS**

**CANALISATION DE TRANSPORT  
D'HYDROCARBURES LIQUIDES DN400  
OBERHOFFEN - CARLING**

## **LISTE DES COMMUNES**

Département du BAS-RHIN ( 67 )

**OBERHOFFEN -SUR-MODER** ( *PK 0 à PK 1.101* )

**BISCHWILLER** ( *PK 1.101 à PK 4.820* )

**GRIES** ( *PK 4.820 à PK 6.953 et PK 7.443 à PK 8.841* )

**KURTZENHOUSE** ( *PK 6.953 à PK 7.443* )

**WEITBRUCH** ( *PK 8.841 à PK 12.033* )

**NIEDERSCHAEFFOLSHEIM** ( *PK 12.033 à PK 14.261* )

**HAGUENAU** ( *PK 14.261 à PK 15.559* )

**BATZENDORF** ( *PK 15.559 à PK 16.075* )

**WINTERSHOUSE** ( *PK 16.075 à PK 17.907* )

**BERSTHEIM** ( *PK 17.907 à PK 18.065* )

**OHLUNGEN** ( *PK 18.065 à PK 19.557* )

**UHLWILLER** ( *PK 19.557 à PK 21.736* )

**DAUENDORF** ( *PK 21.736 à PK 22.218 et PK 22.476 à PK 22.726* )

**MORSCHWILLER** ( *PK 22.218 à PK 22.476 et PK 22.726 à PK 24.527* )

**RINGELDORF** ( *PK 24.527 à PK 25.488 et PK 25.535 à PK 25.582* )

**PFAFFENHOFFEN** ( *PK 25.488 à PK 25.535 et PK 25.582 à PK 27.250* )

**SCHALKENDORF** ( *PK 27.250 à PK 28.408* )

**OBERMODERN-ZUTZENDORF** ( *PK 28.408 à PK 31.873* )

**SCHILLERSDORF** ( *PK 31.873 à PK 34.362* )

# TOTAL PETROCHEMICALS

CANALISATION DE TRANSPORT  
D'HYDROCARBURES LIQUIDES DN400  
OBERHOFFEN - CARLING

## LISTE DES COMMUNES

**MENCHOFFEN** (PK 34.362 à PK 34.772)

**INGWILLER** (PK 34.772 à PK 38.752)

**LICHTENBERG** (PK 38.752 à PK 39.578)

**WIMMENAU** (PK 39.578 à PK 43.042)

**WINGEN-SUR-MODER** (PK 43.042 à PK 47.959)

**ROSTEIG** (PK 47.959 à PK 50.889)

**VOLKSBERG** (PK 50.889 à PK 54.372)

**RATZWILLER** (PK 54.372 à PK 57.284 et PK 57.650 à PK 57.860)

**BUTTEN** (PK 57.284 à PK 57.650 et PK 57.860 à PK 60.386)

Département de la MOSELLE (57)

**RAHLING** (PK 60.386 à PK 61.100 et PK 62.752 à PK 62.793)

Département du BAS-RHIN (67)

**DEHLINGEN** (PK 61.100 à PK 62.752 et PK 63.132 à PK 64.631)

Département de la MOSELLE (57)

**SCHMITTWILLER** (PK 62.793 à PK 63.132)

**KALHAUSEN** (PK 64.631 à PK 69.669)

Département du BAS-RHIN (67)

**HERBITZHEIM** (PK 69.669 à PK 71.735 et PK 71.966 à PK 73.080)

**SILTZHEIM** (PK 71.735 à PK 71.966 et PK 73.080 à PK 74.325)

# **TOTAL PETROCHEMICALS**

**CANALISATION DE TRANSPORT  
D'HYDROCARBURES LIQUIDES DN400  
OBERHOFFEN - CARLING**

## **LISTE DES COMMUNES**

Département de la MOSELLE ( 57 )

**NEUFRANGE** ( *PK 74.325 à PK 75.567 et PK 76.224 à PK 77.389* )

**HAMBACH** ( *PK 75.567 à PK 76.224 et PK 77.389 à PK 78.379* )

**WOUSVILLER** ( *PK 78.379 à PK 80.589* )

**IPPLING** ( *PK 80.589 à PK 81.236* )

**HUNDLING** ( *PK 81.236 à PK 82.786* )

**METZING** ( *PK 82.786 à PK 84.856* )

**DIEBLING** ( *PK 84.856 à PK 86.151* )

**TENTELING** ( *PK 86.151 à PK 88.781* )

**THEDING** ( *PK 88.781 à PK 90.838 et PK 91.548 à PK 92.874* )

**FOLKLING** ( *PK 90.838 à PK 91.548* )

**COCHEREN** ( *PK 92.874 à PK 93.665* )

**FAREBERSVILLER** ( *PK 93.665 à PK 95.258* )

**BENING-LES-SAINT-AVOLD** ( *PK 95.258 à PK 95.653* )

**SEINGBOUSE** ( *PK 95.653 à PK 97.613* )

**BETTING-LES-SAINT-AVOLD** ( *PK 97.613 à PK 98.263* )

**GUENVILLER** ( *PK 98.263 à PK 99.017* )

**HOMBOURG-HAUT** ( *PK 99.017 à PK 101.193* )

**MACHEREN** ( *PK 101.193 à PK 101.953* )

**SAINT-AVOLD** ( *PK 101.953 à PK 106.734* )

# TOTAL PETROCHEMICALS

Direction des Pipe-Lines

## CANALISATION DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES LIQUIDES DN 400 **OBERHOFFEN - CARLING**

TRACE DE LA CANALISATION  
SUR FOND DE CARTE IGN  
au 1/25 000 (scan 25)

### LEGENDE



Tracé de la canalisation



Bande 100m / axe de la canalisation



Limite communale



Repère Point Kilométrique  
début et fin de commune



Repère Point Kilométrique entier



Repère Point demi PK (500m)



Vanne de ligne



Terminal

### RESEAUX DIVERS



ETHYLENE EST



PRL (Pipeline Raffinerie de Lorraine)



Tronçon DN 400 FOLKLING - KLARENTHAL



Canalisations GDF

